



Accord de Territoire Eau

Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne

Stratégie sur 6 ans



Stratégie territoriale sur 6 ans

1	Contexte et enjeux du territoire	3
1	Contexte et territoire concerné	3
2	Enjeux.....	10
1)	Enjeux du SAGE Mayenne	10
2)	Enjeux milieux aquatiques	11
3)	Enjeux pollutions diffuses - protection des captages	16
4)	Enjeux ralentissement des écoulements et solutions fondées sur la nature	22
5)	Enjeux connaissance, animation et communication	26
2	Stratégie territoriale	27
1	Les objectifs et principes d'actions.....	27
2	Gouvernance et organisation	28
3	Suivi et pilotage	30

1 Contexte et enjeux du territoire

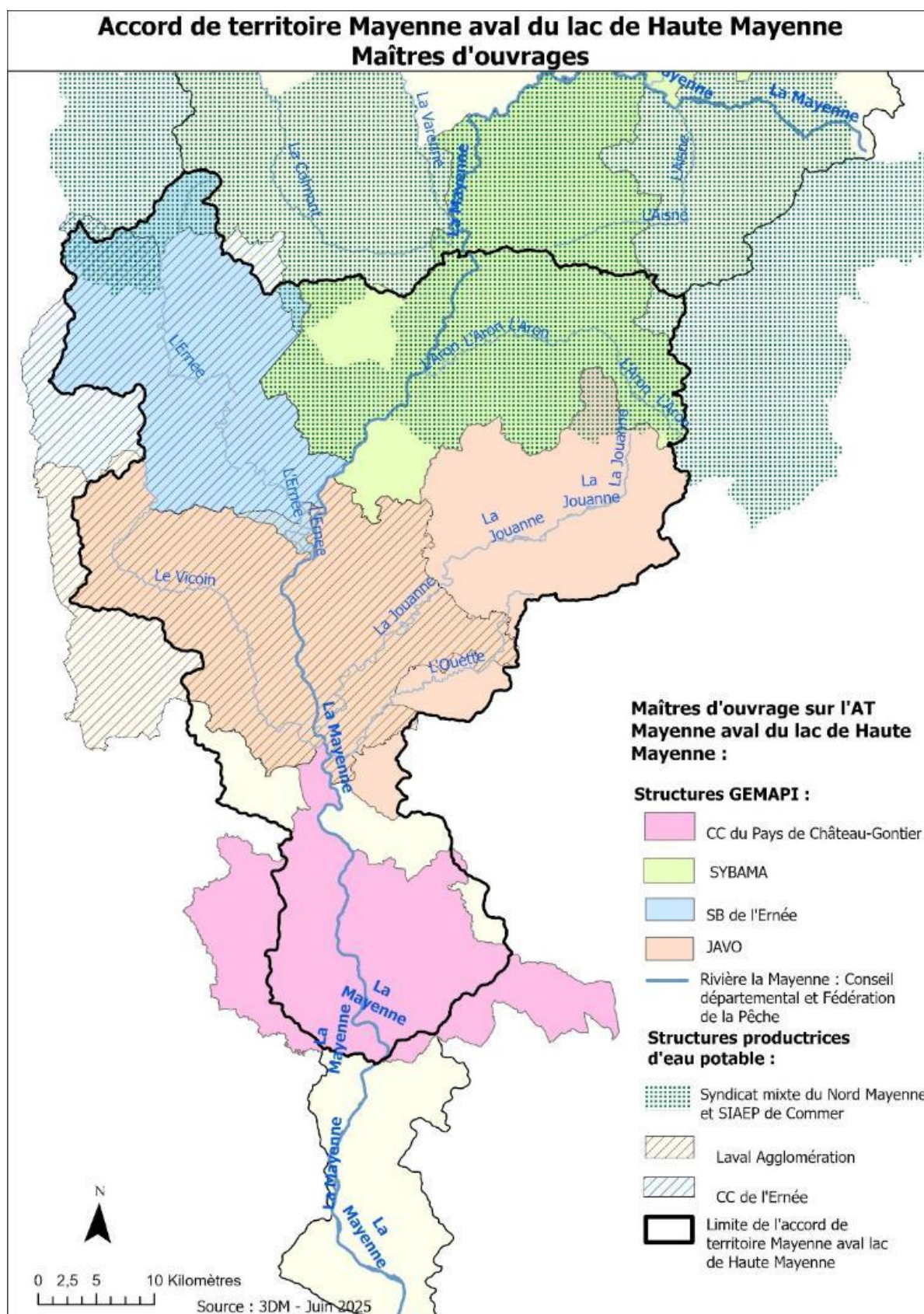
1 Contexte et territoire concerné

L'accord de territoire (AD) concerne la **Mayenne et ses affluents** sur le département de la Mayenne, en **aval du lac de Haute Mayenne**. Ce territoire fait partie intégrante du **SAGE Mayenne** et comprend 37 masses d'eau.

Cet accord, en dehors des partenaires institutionnels et financiers, fait intervenir principalement 10 acteurs qui interviennent sur 1 ou plusieurs volets :

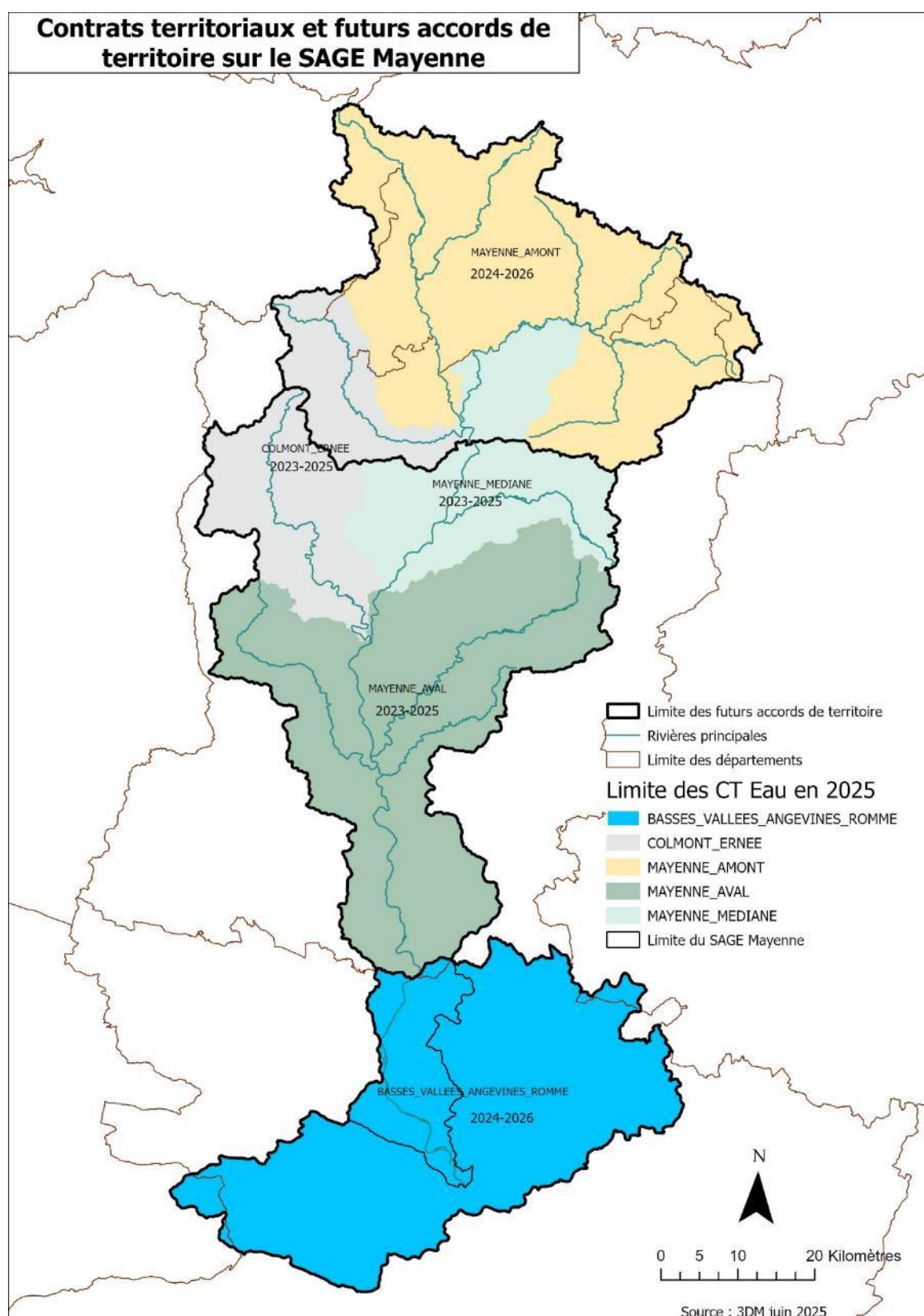
- Le Syndicat de Bassins de l'Aron, de la Mayenne et de ses Affluents (SyBAMA)
- Le Syndicat de bassins Jouanne-Affluents de Laval Agglomération – Vicoin Ouette (JAVO)
- : La communauté de communes du pays de Château-Gontier
- Le Syndicat de bassin de l'Ernée
- La Fédération de Mayenne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 53)
- Le Département de la Mayenne (CD 53), maître d'ouvrage d'actions et financeurs par ailleurs
- La communauté de communes de l'Ernée
- Laval Agglomération
- Un groupement des syndicats d'eau du nord Mayenne *
- Le CPIE Mayenne Bas Maine

*Le Syndicat Mixte de renforcement du Nord Mayenne (SMRNM), le SIAEP de l'Anxurre et la Perche, la commune de Martigné sur Mayenne, le SIAEP de Commer, le SIAEP de Grazay et le SMEP de la Région du Horps sont regroupés pour mener un programme d'action sur les pollutions diffuses,



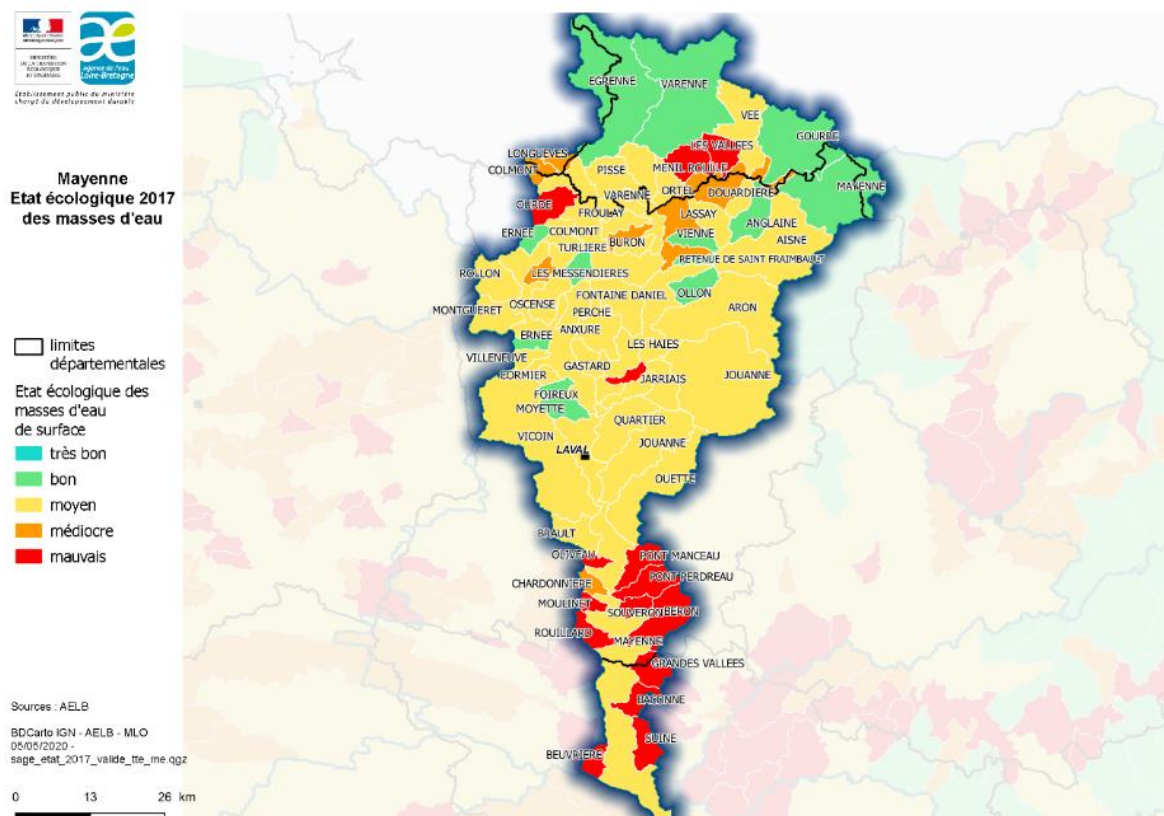
Cet accord regroupe les trois contrats territoriaux 2020-2025 Mayenne-Aval / Mayenne Médiane et Ernée / Colmont, exceptée la partie sur le territoire du bassin versant de la Colmont et une partie nord du SYBAMA rattachée au contrat territorial Mayenne amont en cours jusqu'en fin 2026.

Les enseignements des bilans de ces trois contrats sont présentés par volet



Les masses d'eau concernées par l'accord de territoires sont décrites dans le tableau et la carte ci-après :

Numéro	Masse d'eau	Type	Etat écologique 2017 validé	Pressions à l'origine du risque - état des lieux 2019							Maitre d'ouvrage
				hydrologie	macropolluants ponctuels	continuité	morphologie	nitrate diffus	macropolluants diffus	pesticides	
FRGR1135	le Rouillard	NATURELLE	5				x	x		x	CC Château-Gontier
FRGR1136	le Beron	NATURELLE	5	x			x			x	CC Château-Gontier
FRGR1147	le Souveron	NATURELLE	5	x			x			x	CC Château-Gontier
FRGR1152	le Moulinet	NATURELLE	5	x			x			x	CC Château-Gontier
FRGR1163	le Pont Perdreau	NATURELLE	5	x			x			x	CC Château-Gontier
FRGR1167	la Chardonniere	NATURELLE	4	x	x		x			x	CC Château-Gontier
FRGR1174	l'Oliveau	NATURELLE	5				x			x	CC Château-Gontier
FRGR1184	le Pont Manceau	NATURELLE	5	x			x			x	CC Château-Gontier
FRGR1199	le Brault	NATURELLE	3	x			x			x	CC Château-Gontier
FRGR0460B	la Mayenne du lac de Haute Mayenne jusqu'à l'Ernée	MEFM	3			x				x	CD53
FRGR0460C	Mayenne de L'Ernée à la S	MEFM	3			x				x	CD53
FRGR0515	la Jouanne amont	NATURELLE	3	x			x				JAVO
FRGR0516	la Jouanne aval	NATURELLE	3			x	x			x	JAVO
FRGR0517	le Vicoin	NATURELLE	3	x						x	JAVO
FRGR0518	l'Ouette	NATURELLE	3	x		x	x			x	JAVO
FRGR1277	le Moyette	NATURELLE	2	x			x				JAVO
FRGR1286	le Quartier	NATURELLE	3	x	x	x	x		x	x	JAVO
FRGR1292	le Fresne	NATURELLE	3							x	JAVO
FRGR1294	l'Ouvrain	NATURELLE	5	x	x	x	x				JAVO
FRGR1302	la Jarriais	NATURELLE	3	x		x	x				JAVO
FRGR1591	L'Ernée amont	NATURELLE	2								SB Ernée
FRGR0514	L'Ernée aval	NATURELLE	3			x	x			x	SB Ernée
FRGR1289	Le Foireux	NATURELLE	2								SB Ernée
FRGR1299	Le Cormier	NATURELLE	3		x	x					SB Ernée
FRGR1311	Le Villeneuve	NATURELLE	3			x	x			x	SB Ernée
FRGR1320	Le Vaumorin	NATURELLE	2								SB Ernée
FRGR1335	Le Montgueret	NATURELLE	3	x			x			x	SB Ernée
FRGR1352	La Perche	NATURELLE	3			x	x			x	SB Ernée
FRGR1359	L'Oscence	NATURELLE	3		x	x	x			x	SB Ernée
FRGR1361	Le Rollon	NATURELLE	3			x	x			x	SB Ernée
FRGR1375	Le Bois Béranger	NATURELLE	4			x	x			x	SB Ernée
FRGR0513	l'Aron	NATURELLE	3	x		x			x	x	SYBAMA
FRGR1318	les Haies	NATURELLE	3	x	x	x	x	x			SYBAMA
FRGR1331	l'Anxure	NATURELLE	3			x	x			x	SYBAMA
FRGR1354	le Fontaine Daniel	NATURELLE	3			x	x				SYBAMA
FRGR1368	l'Ollon	NATURELLE	2								SYBAMA



Les 36 masses d'eau de surface présentent des facteurs de dégradation hétérogènes :

- **globalement moyen** ou bon sur les affluents de la partie nord, avec une **relative proximité au bon état** et donc de bonnes potentialités de restauration,
- **globalement médiocre à mauvais** sur ceux de la partie sud, mais présentant des **parties avals des principaux affluents assez préservées** et une bonne connexion avec l'axe Mayenne. Plusieurs cours d'eau présentent des **indices de bonne résilience**. **Les potentialités d'amélioration de l'état écologique sont plutôt bonnes sur ces secteurs,**
- **moyen** sur l'axe Mayenne, cours d'eau fortement modifié présentant une profondeur, une ligne d'eau et des écoulements uniformisés, un tracé rectifié et un lit mineur contraint.

Le territoire est essentiellement **agricole (polyculture-élevage intensif avec une présence de céréales plus importante au sud)** avec une présence de l'élevage bovin encore importante et un paysage bocager en cours de dégradation. On observe le développement des grandes cultures au détriment de l'élevage.

Le secteur central est très affecté par la présence de plans d'eau (cf. état des lieux du SAGE – carte 27).

Le territoire présente 4 secteurs assez urbanisés : Laval, Mayenne, Château-Gontier et Ernée.

Les caractéristiques générales des bassins versants sont présentées dans le tableau ci-dessous.

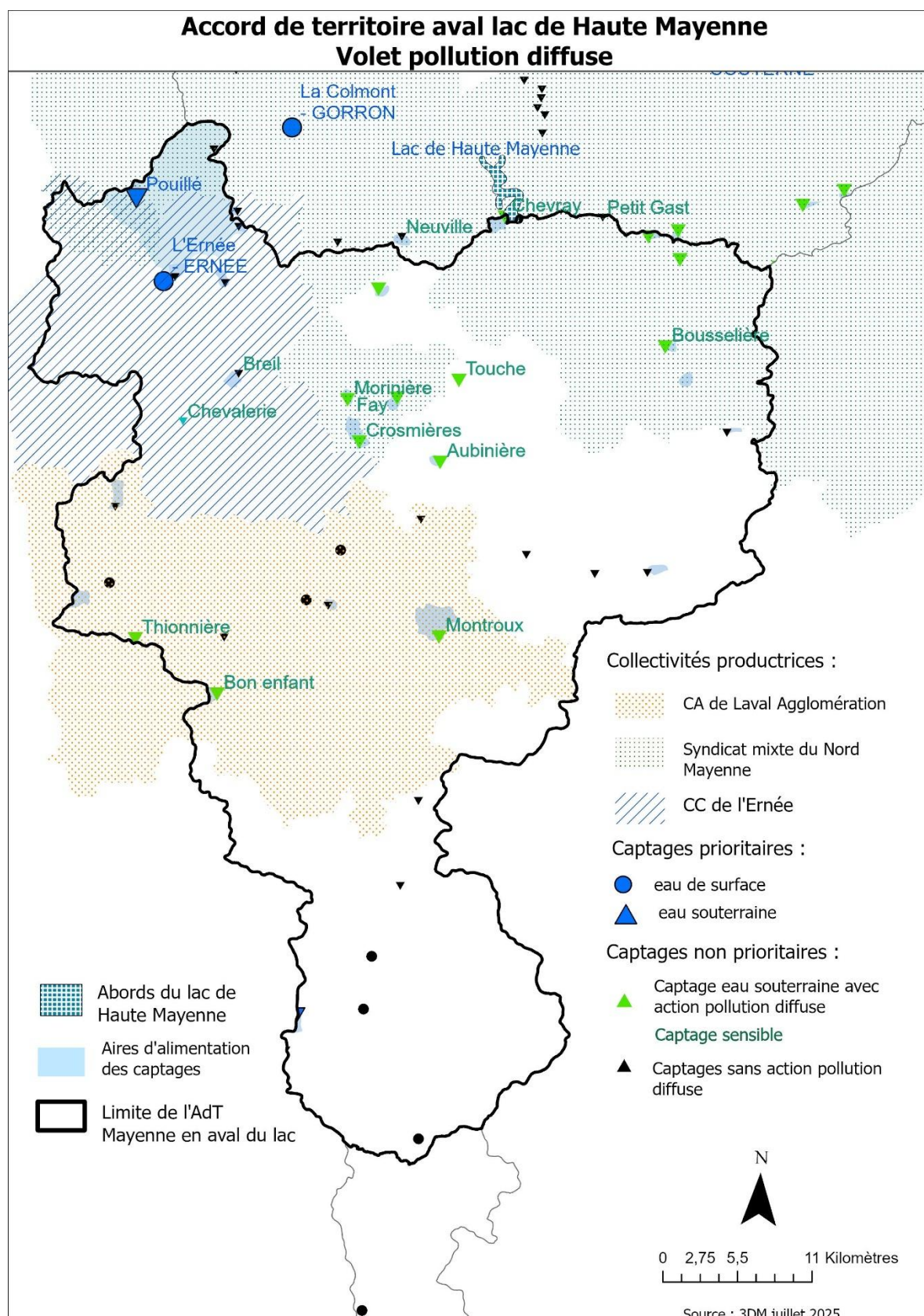
	Global Mayenne Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne
Surface	2 276 km ²
Linéaire cours d'eau total	3 969 km
Masses d'eau concernées	36
Ouvrages Liste 2	23
Captage prioritaire	1
Captages sensibles SDAGE	14

A noter que la communauté de communes de l'Ernée possède sur son territoire le captage de Pouillé qui est exploité par le SENOM et qui sera intégré au Contrat Territorial Eau Mayenne amont en cours en 2026, puis au futur Accord de Territoire Eau de Mayenne amont du Lac de Haute Mayenne en 2027.

Les 14 captages sensibles SDAGE sont listés dans le tableau ci-dessous :

Collectivité porteuse fiche action AT	Collectivité productrice	Captage	Captage sensible SDAGE
CC de l'Ernée	CC de l'Ernée	Chevalerie	Pesticides
CC de l'Ernée	CC de l'Ernée	Breil	Pesticides
LAVAL Agglomération	LAVAL Agglomération	Montroux	Pesticides
LAVAL Agglomération	LAVAL Agglomération	Bon Enfant	Pesticides
LAVAL Agglomération	LAVAL Agglomération	Thyonnières	NO3 et pest
SMR Nord Mayenne	CHAMPÉON	Petit Gast	NO3
SMR Nord Mayenne	MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE	Aubinière	NO3
SMR Nord Mayenne	SIAEP COMMER	Touche - Vallées	NO3
SMR Nord Mayenne	SIAEP de Colmont, Mayenne, Varenne	Chevray	NO3
SMR Nord Mayenne	SIAEP de Colmont, Mayenne, Varenne	Neuville	Pesticides
SMR Nord Mayenne	SIAEP de l'Anxure et de la Perche	Crosnières	NO3
SMR Nord Mayenne	SIAEP de l'Anxure et de la Perche	Morinière	NO3 et pest
SMR Nord Mayenne	SIAEP de l'Anxure et de la Perche	Fay	Pesticides
SMR Nord Mayenne	SIAEP GRAZAY	Bousselière	Pesticides

La carte ci-dessous présente les captages sur le territoire de l'AT :



A noter que les abords du lac de Haute Mayenne sont intégrés à cet accord de territoire.

2 Enjeux

1) Enjeux du SAGE Mayenne

Le tableau suivant présente les enjeux et les objectifs du SAGE Mayenne auxquels la stratégie de l'accord répond :

Enjeux du SAGE Mayenne	Objectifs du PAGD
1 Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1 Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau 2 Préserver et restaurer les zones humides 3 Limiter l'impact des plans d'eau
2 Optimisation de la gestion quantitative de la ressource	4 Economiser l'eau 5 Maîtriser et diversifier les prélèvements 6 Réduire le risque inondation
3- Améliorer la qualité de l'eau des ressources superficielles et souterraines	7- Limiter les rejets ponctuels 8- Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau 9 Réduire l'utilisation des pesticides

Le programme d'actions prendra aussi en compte le règlement du SAGE qui instaure notamment pour la qualité des milieux de limiter l'impact négatif des plans d'eau :

- Article 1 : Limiter la création de plan d'eau ;
- Article 2 : Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec l'alimentation de la ressource.

La stratégie répond également à la feuille de route du PTGE du SAGE Mayenne validé par la CLE du 5 février 2025 (<https://www.sagemayenne.fr/les-actions/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-leau-ptge/>) et au plan Etat Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire. (https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020_plan_eau_vf.pdf)

2) Enjeux milieux aquatiques

Dynamique liée aux précédents CT Eau :

L'ensemble du territoire était concerné par un Contrat Territorial Eau (avec un autre découpage territorial) avec des actions sur les milieux aquatiques et un début d'actions sur les pollutions diffuses-captages. Les territoires sont structurés avec une vision à long terme de leur politique, des ressources humaines dédiées et une gouvernance locale.

Le tableau ci-après récapitule les actions réalisées sur le précédent CT Eau :

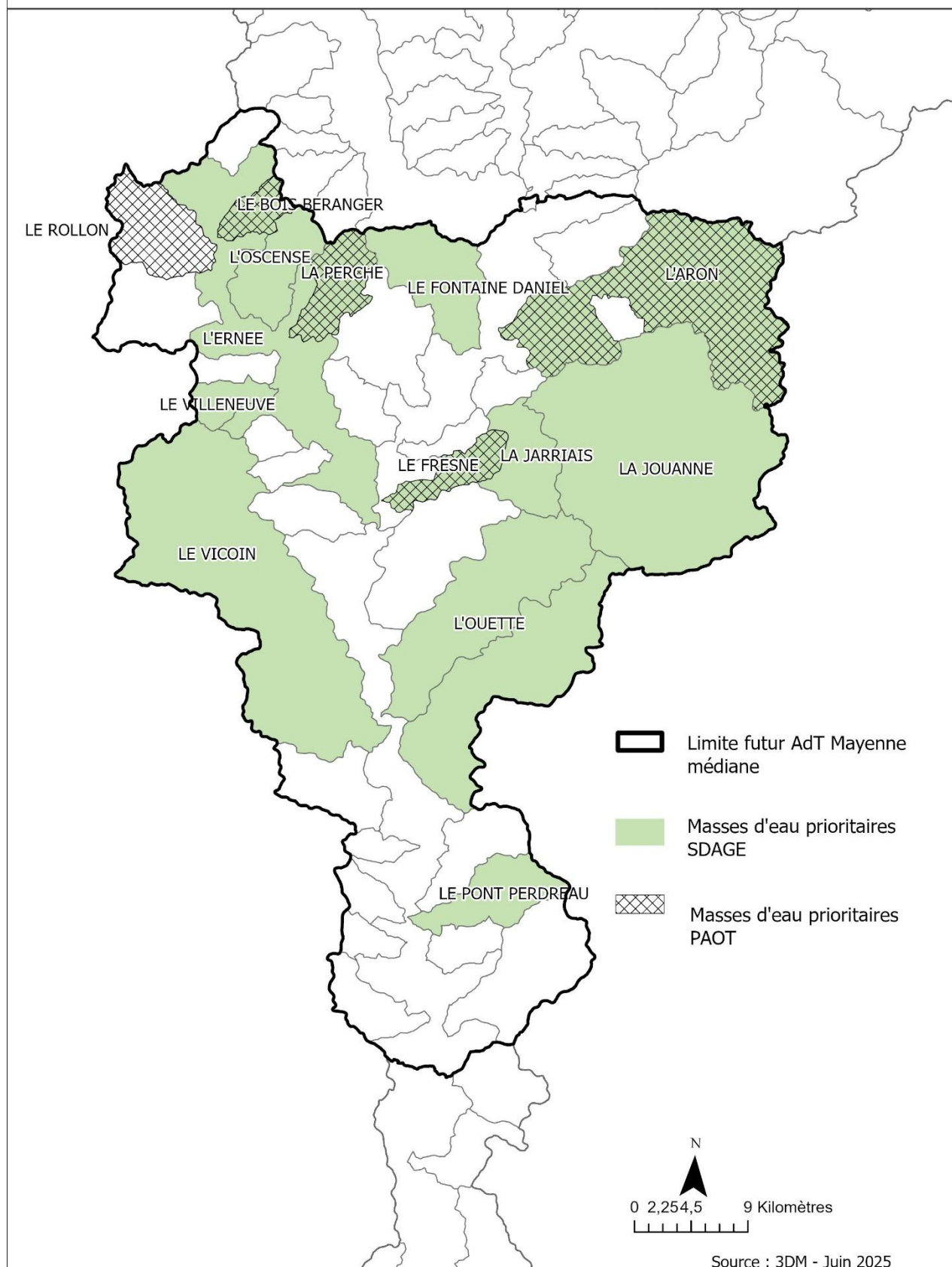
Maître d'ouvrage	ME Concernées	Bilan des actions réalisées dans le précédent CT Eau
SYBAMA	Aron Lassay Fauconnier	- Bonne dynamique sur le volet restauration morphologique - Projets structurants de continuité écologique reportés ou annulés - Plantation de 2.3 km de ripisylve et 1.5 km de haies - Mesures dites d'accompagnement (clôtures, abreuvoirs, passages bovins) réalisées comme prévu - Actions non réalisées qui ne seront pas réinscrites dans le futur AT Eau : retrait d'arbres, de clôtures et déchets ; protection de source.
JAVO	Vicoïn Jouanne Ouette	- Restauration morphologique et continuité écologique du cours d'eau l'Ouette (=> continuité totale), de la Morinière et du Fresne - Recentrage des actions sur le bassin du Vicoïn, de la Jouanne et des affluents de la Mayenne sur les secteurs en état moyen plutôt qu'en état très dégradé pour atteindre plus facilement le bon état - Actions localisées sur divers cours d'eau (ruisseau de Saint-Nicolas à Laval, ruisseau du Rocher à Neau, ruisseau de la Cailletière ou de la Beulottière au Bourgneuf la Forêt, etc.) - Travail sur les ouvrages routiers pour restaurer la continuité pour les espèces animales semi-aquatiques
CD 53	La Mayenne	- Restauration de la ripisylve 75 km de ripisylve (aulnes atteints d'une maladie émergente) - Création et restauration de 2 zones humides-frayères - Nombreux supports de communication (majoritairement) autofinancés : expositions photos, créations artistiques, animations nature, plaquettes d'information, reportages vidéo...
FDPPMA 53	La Mayenne	- Réalisation sur un même site : mare, restauration d'une frayère, régularisation d'un plan d'eau, réalisation d'une zone humide fonctionnelle
CC du Pays de Château-Gontier	Pont Manceau, Oliveau, Souveron	- Travaux de restauration morphologique et de continuité sur les masses d'eau Oliveau et Pont Manceau. - Chantiers vitrines : restauration de zones humides et restauration morphologique et de continuité sur les masses d'eau Souveron et Pont Manceau
BV de l'Ernée	Ernée	- Travaux ambitieux sur les ruisseaux de la Perche (reméandrage sur 450 ml à Vautorte) et de la Querminais (ré-ouverture de cours d'eau sur 150 ml à Ernée) ainsi que sur l'Ernée (remise en fond de vallée sur 300 ml à Ernée) - Suivis biologiques après travaux très positifs - Inventaire des tourbières sur le bassin de l'Ernée - Animations scolaires

Masses d'eau prioritaires SDAGE et PAOT :

Le tableau et la carte suivante répertorient les masses d'eau identifiées prioritaires SDAGE (masses d'eau en objectif 2015 ou 2021 n'atteignant pas le bon état en 2017) et PAOT :

Numéro	Masse d'eau	Etat écologique 2017 validé	Pressions à l'origine du risque - état des lieux 2019							Priorité PAOT
			hydrologie	macropolluants ponctuels	continuité	morphologie	nitrites diffus	macropolluants diffus	pesticides	
FRGR0460B	la Mayenne du lac de Haute Mayenne jusqu'à l'Ernée	3			x				x	
FRGR0460C		3			x				x	
FRGR0513	l'Aron	3	x		x			x	x	x
FRGR0514	L'Ernée aval	3			x	x			x	
FRGR0515	la Jouanne amont	3	x			x				
FRGR0516	la Jouanne aval	3			x	x			x	
FRGR0517	le Vicoin	3	x						x	
FRGR0518	l'Ouette	3	x		x	x			x	
FRGR1163	le Pont Perdreau	5	x			x			x	
FRGR1292	le Fresne	3							x	x
FRGR1302	la Jarriais	3	x		x	x				
FRGR1311	Le Villeneuve	3			x	x			x	
FRGR1352	La Perche	3			x	x			x	x
FRGR1361	Le Rollon	3			x	x			x	x
FRGR1354	le Fontaine Daniel	3			x	x				
FRGR1359	L'Oscence	3		x	x	x			x	
FRGR1375	Le Bois Béranger	4			x	x			x	x

Accord de territoire Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne Masses d'eau



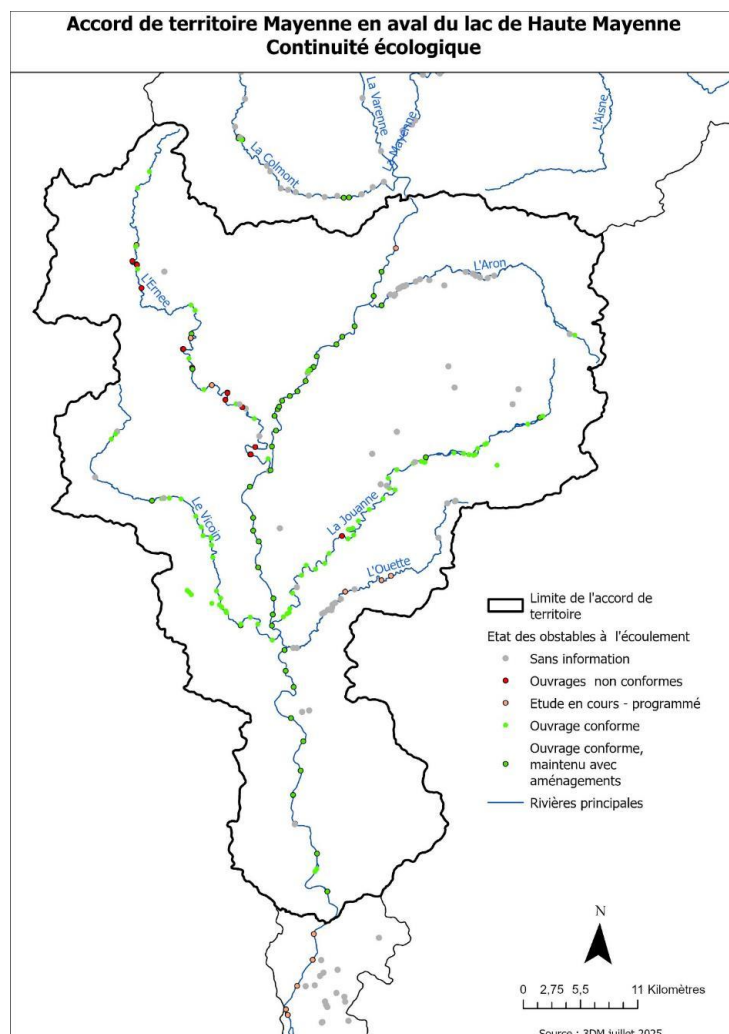
Continuité écologique :

La Mayenne, L'Ernée et La Jouanne sont classées en liste 2 :

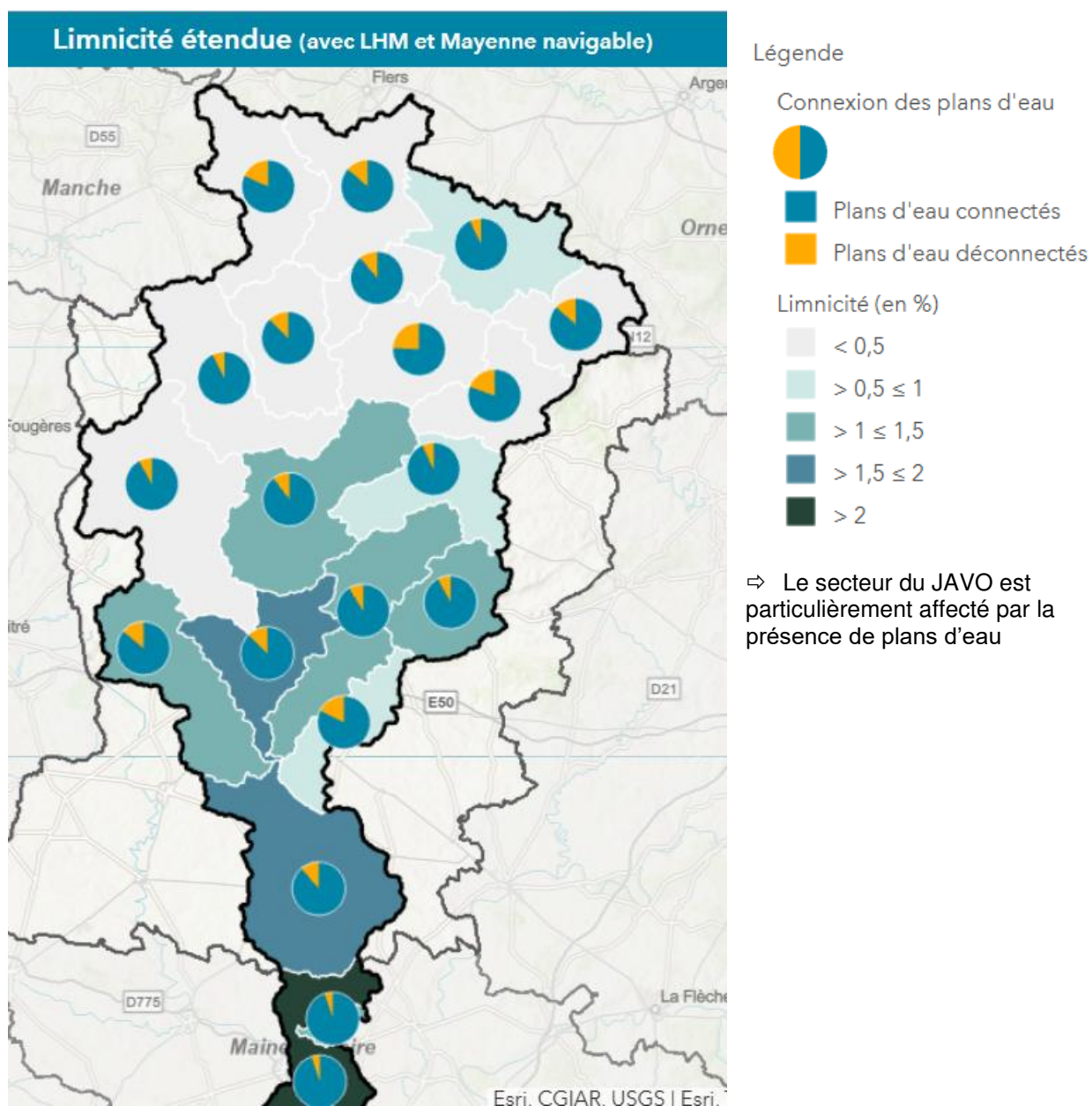
Tronçons de cours d'eau liste 2	Ouvrages prioritaires PAPARCE*	Avancement
La Mayenne de l'aval du barrage de Saint-Fraimbault jusqu'à la limite départementale Mayenne — Maine-et-Loire	Brives	Continuité écologique rétablie, Brives est à l'étude
L'Ernée (cours principal) du lieudit " la Grande Chopinière " communes de Montaudin ou Carelles jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moulin de la fenderie	19 ouvrages non conformes, dont ces 3 ouvrages
	Pont d'Ernée	
	Moulin de Chailland	
La Jouanne (qui devient la Dinard dans la partie amont) du pont de la RD 272 jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Station de jaugeage de Forcé	Continuité écologique rétablie, excepté sur l'Hermitage
	Barrage de Formussion	
	Barrage de l'hermitage	
	Station de jaugeage de Neau	
* Programme de priorisation des actions de restauration de la continuité écologique		
	Légende :	
	Etude en cours, programmée	
	Ouvrage non conforme	
	Ouvrage conforme	

A noter que le barrage de Brives est sous maîtrise d'ouvrage de Mayenne Communauté.

La carte suivante présente l'état des obstacles à l'écoulement sur le territoire de l'AT :



Plans d'eau



3) Enjeux pollutions diffuses - protection des captages

Contexte : importance du maintien de la diversité de la ressource

Sur le périmètre concerné par le volet pollution diffuse de l'accord de territoire, la production d'eau potable est assurée à 74 % par l'eau de surface et à 26 % par l'eau souterraine. La part globale liée à la production à partir de la Mayenne s'élève à 65 %.

Cette situation fragilise considérablement l'alimentation en eau potable lors d'épisodes de sécheresse.

L'année 2022 est une année de référence d'un épisode de crise sécheresse :

- Un débit de la Mayenne très bas, avec une réserve d'eau à St Fraimbault très faible

Le lac de Haute Mayenne - barrage de St Fraimbault de Prières a comme fonction de soutenir l'étiage pour compenser les prélèvements nets de l'alimentation en eau potable, avec une capacité d'environ 3 Mm³, soit 3 mois de soutien.

La situation a été très tendue jusqu'au 14/08/2022 avec un déstockage > 400 l/s. Au 14/10/2022, il ne restait plus que 1,2 Mm³ dans la retenue, soit 1 mois de stockage. Il s'en est suivi :

- Des difficultés de production sur les eaux de surface :
 - o une qualité d'eau dégradée par les développements d'algues
 - o des soucis de niveau de pompage
 - Quelques niveaux bas observés sur les captages
- Malgré la mise en place de solutions de crise : interconnexions, optimisation de mobilisation des ressources, arrêts sécheresse et campagne économies d'eau, la situation a été très tendue.

Cet épisode de crise démontre la nécessité de préserver la diversité de la ressource avec le maintien des captages souterrains.

La problématique de qualité de ces captages est un enjeu essentiel pour le maintien de l'alimentation en eau potable du territoire.

Dynamiques liées aux précédents CT Eau:

Maître d'ouvrage	Périmètre	Bilan du précédent CTE
SMR Nord Mayenne SIAEP de Commer	12 captages dans le périmètre de Mayenne Communauté	- Mise en place d'une gouvernance intégrant l'ensemble des collectivités productrices - Réalisation des diagnostics agro-environnementaux sur les 12 AAC et sur les abords immédiats de la prise d'eau de St Fraimbault et d'études d'amélioration de la connaissance des hydrosystèmes - Etude prospective sur les solutions
Laval Agglomération	6 captages sur une partie de son territoire (AAC de Montroux à Argentré, Bon Enfant à Ahuillé, de la Thionnière à Loiron-Ruillé et du BV Etang de la forge à Port-Brillet)	- Rencontre de l'ensemble des agriculteurs - Mise en place d'un suivi qualitatif et quantitatif des nappes souterraines - Réalisation de 11 diagnostics et accompagnements individuels sur les exploitations des AAC - Réalisation d'une étude complémentaire sur l'AAC de Montroux - Contribution pour répondre à l'appel à projet LIFE pour la mise en place du Label Terres de Sources sur les captages de Laval Agglomération.
CC Ernée	AAC Prise d'eau Ernée	- Mise en place d'un PAEC sur l'AAC prise d'eau (12 % exploitants engagés) - Suivi qualité eau + suivi biologique lié à la création des aménagements hydraulique douce - Consultation des agriculteurs

Liste des captages avec une problématique nitrates et/ou pesticides (des actions, plus ou moins ambitieuses, sont prévues pour les captages en surligné jaune) :

(* captages identifiés prioritaires pour l'accord de territoire)

Collectivité productrice	Captage	sensible SDAGE	moyenne nitrate (mg/L)	pic NO3	> 0,9 (yc TFA)	> 1µg/L total pest (sans TFA)	métabolite le plus présent (sans TFA)		Production moyenne (m3/an)	Surf AAC (Ha)	Nb d'EA concernées	Remarques
CC de l'Ernée	Riautière		-			oui	0,47	ESA metazachlore	15 164	118	12	Pas d'actions prévues
CC de l'Ernée	Chenevotterie		29		oui	oui	1,80	ESA alachlore	59 990	35	8	Pas d'actions prévues sauf via BV haute Ernée
CC de l'Ernée	Breil	Pest	~ 15				0,32	ESA metolachlore	82 236	82		Pas d'actions prévues
CHAMPÉON	Petit Gast	NO3	43,7	~ 62			0,18	ESA metolachlore	14 681	~35		Intègre le SMEP HORPS en 2026 – forte teneur en nitrates
LAVAL Agglomération	Montroux*	Pest	~ 30		oui	oui	0,87	Chlorothalonil R471811	527 990	580	18	Captage historiquement impacté par l'atrazine Diagnostics engagés fin 2025
LAVAL Agglomération	Bon Enfant*	Pest	~ 40		oui	oui	0,91	ESA Métazachlore	35 228	89	6	Diagnostics engagés fin 2025 Captage à l'arrêt pour cause de dépassement 0,9µg/l

LAVAL Agglomération	Thyonnières*	NO3 et pest	38		oui (TFA seul)		0,32	ESA alachlore	19 411	20	6	Diagnostics engagés fin 2025
MARTIGNÉ-SUR-M.	Aubinière	NO3	40	~ 50			0,37	Chlorothalonil R471811	148 410	63	7	Intègre SIAEP Anxure 2026 Forte production. Forte teneur en nitrates dans la nappe libre + pb métabolites
SIAEP COMMER	Touche - Vallées	NO3	62,6	~ 69	oui	oui	1,70	ESA alachlore	99 897		5	Très fortes teneurs en nitrates et métabolites
SIAEP CoMaVa	Chevray	NO3	45	~ 62	?	oui	0,83	Chlorothalonil R471811	74 288	138	13	SIAEP a délibéré pour une animation de base sans diag agricole
SIAEP de l'Anxure et de la Perche	Crosnières*	NO3	62	~ 63	oui	oui	1,30	ESA metazachlore	107 521	230 (avec ESU)	7	Très fortes teneurs en nitrates et métabolites
	Fay*	Pest	~ 25		oui (TFA seul)		0,47	Chlorothalonil R47181	23 170	95	7	Dimension stratégique pour dilution nitrates Morinière
	Morinière*	NO3 et pest	54	~ 57	oui (TFA seul)	oui	0,66	ESA alachlore	80 816	63	6	Très fortes teneurs en nitrates et métabolites

SIAEP GRAZAY	Bousselière	Pest	~ 20			oui	0,51	ESA metolachlore	84 225	50	3	SIAEP motivé par les questions de qualité
SMEP du HORPS	Pelleterie	/	~ 30				0,50	ESA alachlore	59 619	62	7	Captage le plus important du SMEP du Horps, très motivé par les questions de qualité

Ces captages présentent des teneurs en pesticide inquiétantes. La présence marquée de ces molécules indique une vulnérabilité importante de la nappe captée au transfert des métabolites de pesticides.

Les molécules retrouvées sont principalement des métabolites d'herbicides, particulièrement complexes à traiter :

- ESA métachlore
- ESA alachlore
- ESA metazolchlore
- Chlorothalonil R471811, fongicide interdit depuis 2020.

En l'absence de traitement sur l'ensemble de ces ressources souterraines, l'évolution potentielle du classement « non pertinent » en fonction de connaissances nouvelles remettrait en question la possibilité d'exploiter ces captages.

Liste des captages avec un objectif de maintien de bonne qualité :

Les captages suivants ne présentent pas de problématique majeure de qualité, néanmoins l'enjeu du maintien d'une bonne qualité a motivé les collectivités propriétaires des captages surlignés en jaune à engager des actions de sensibilisation. A noter que la majorité de ces captages est concernée par un dépassement de 0,1 µg/l de métabolite.

Collectivité productrice	Captage
SMREP Nord Mayenne	Landes
LAVAL Agglomération	Poupardièrre
CC de l'Ernée	Chevalerie
SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	Corbelière
LAVAL Agglomération	Marefelon
CHANTRIGNÉ - CCBM	Bas du Rocher
CC de l'Ernée	Louverie
SMEP du HORPS	Maupas
LAVAL Agglomération	Jordonnière
LAVAL Agglomération	Chénôt
LAVAL Agglomération	Noé Germain
LA CHAPELLE AU RIBOUL	Roche
CC de l'Ernée	Bas-Jarzay

Captages "prioritaires" pour le financement des programmes d'action agricoles et fonciers :

Les captages suivants sont identifiés dans l'accord de territoire comme « prioritaires » pour le financement des programmes d'action agricoles et fonciers compte tenu d'une qualité d'eau très dégradée et de l'importance de leur production :

- Touche- Vallées
- Crosnières
- Morinière + Fay (binôme pour la dilution)
- Montroux
- Thyonnière
- Bon enfant
- + Chevray,

Les captages suivants méritent aussi une attention particulière compte-tenu de leur importance pour les collectivités concernées ou d'une qualité d'eau dégradée :

- **Aubinière** : production importante (150 000m³/an), fortes teneurs en nitrates dans la nappe libre (sensible SDAGE pour les nitrates), présence de métabolites >> 0,1 µg/l, forte motivation de la collectivité
- **Bousselière** : présence de métabolites >> 0,1 µg/l (sensible SDAGE pesticides) avec une production significative, forte motivation de la collectivité (qui a déjà une maîtrise foncière autour du captage)

- **Petit Gast** : très fortes teneurs en nitrates par le passé (sensible SDAGE nitrates), ressource très vulnérable (petit captage qui a échappé à la fermeture !). Intègre le SMEP du Horps en 2026
- **Pelleterie** : présence de métabolites >> 0,1 µg/l, captage le plus important du SMEP du HORPS, très préoccupé par la qualité de ses ressources en eau. Intégrer le SMEP du Horps permettrait une meilleure mutualisation des actions sur Mayenne communauté.

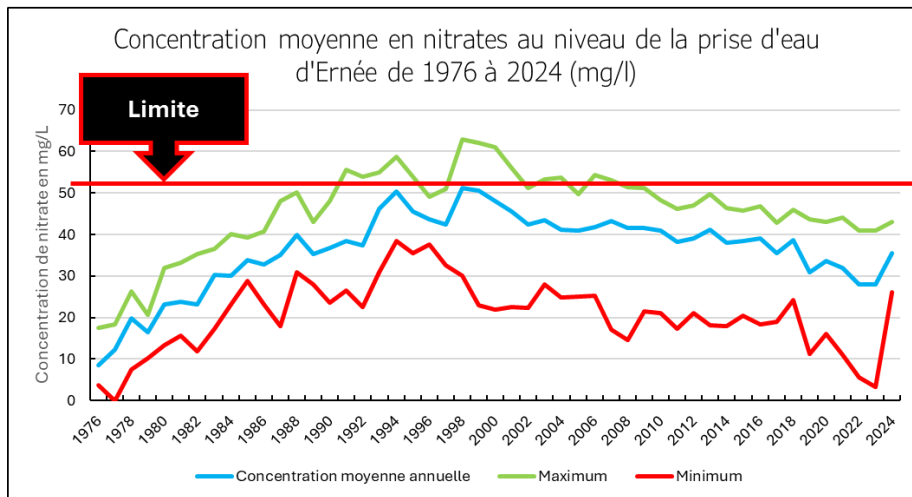
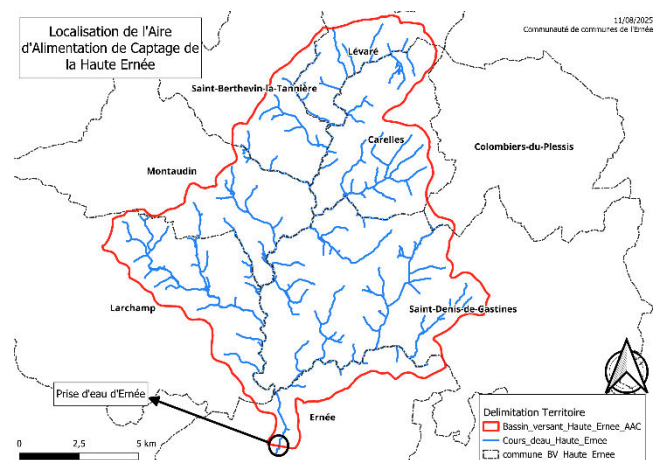
A noter que les AAC sont définis ou en cours sur l'ensemble de ces captages.

Focus sur la prise d'eau d'Ernée :

La prise d'eau d'Ernée est classée captage prioritaire.

Caractéristiques de l'aire d'alimentation des captages :

- 7 communes (CC de l'Ernée et CC du Bocage Mayennais)
- Environ **93 sièges d'exploitations** sur le BV
- Environ **150 agriculteurs** qui exploitent au moins une parcelle
- Problématique **Nitrate** et **Pesticides**



Depuis 2020 :

- Molécules phytosanitaires les plus retrouvées :
 - o Métolachlore ESA (69%)
 - o Alachlore (8%)
 - o AMPA (3%)
 - o Acétochlore ESA (3%)
 - o Diméthénamide (2%)
 - o Glyphosate (2%)
 - o Métolachlore (2%)
- Total de 13 molécules pertinentes retrouvées
- 7 dépassements

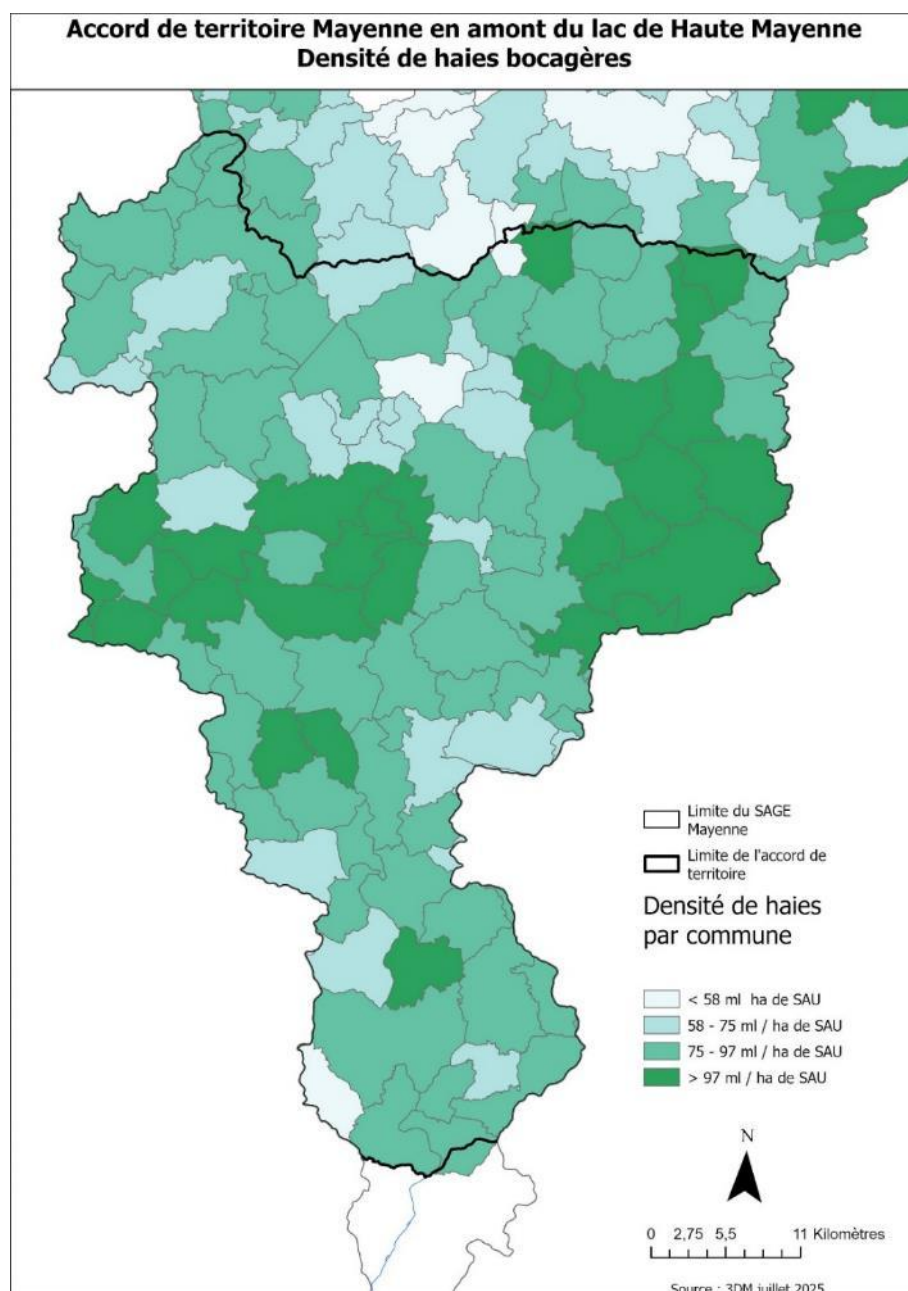
4) Enjeux ralentissement des écoulements et solutions fondées sur la nature

L'enjeu ralentissement des écoulements et solutions fondées sur la nature est un volet transversal regroupement les problématiques d'érosion, bocage, zones humides, têtes de bassins versants et zones naturelles d'expansion des crues. Les actions portées dans ce volet répondent à la fois aux problématiques de milieux, qualité et quantité.

Haies bocagères et infrastructures agroécologiques :

Le territoire concerné par l'AT Eau Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne est particulièrement concerné par ces problématiques avec le recul de l'élevage au profit de la polyculture. On observe au fil des années un recul de la surface des prairies et du linéaire de haies bocagères.

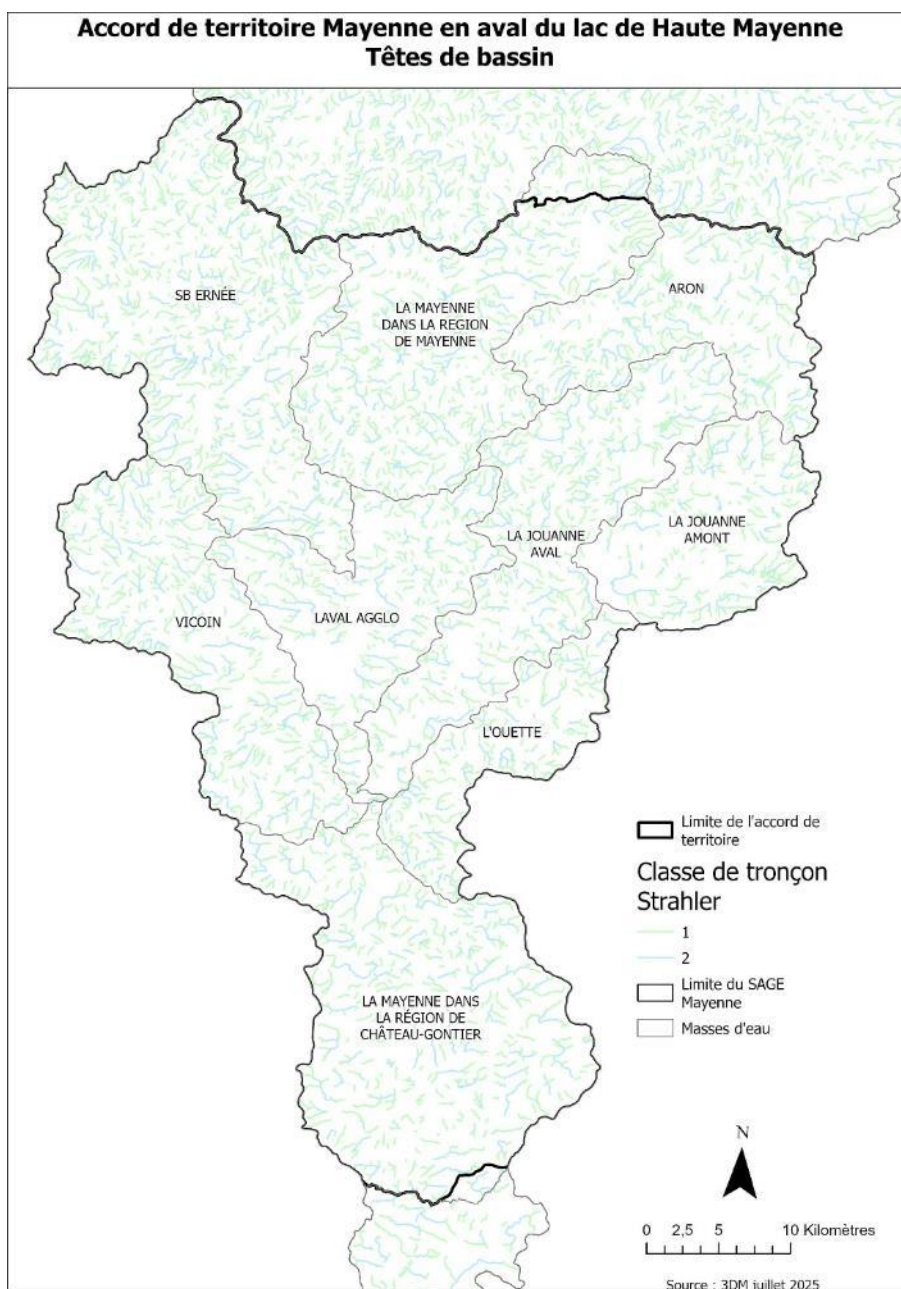
La carte suivante présente la densité de haies bocagères par commune :



➤ Une densité de haie très hétérogène sur le territoire
Des secteurs marqués par une densité faible

Têtes de bassins :

La carte suivante représente cours d'eau de rang 1 et 2 qui constituent les têtes de bassin sur l'AT Eau :



➤ L'ensemble du territoire est concerné par les têtes de bassin

Dynamiques liées aux précédents CT Eau :

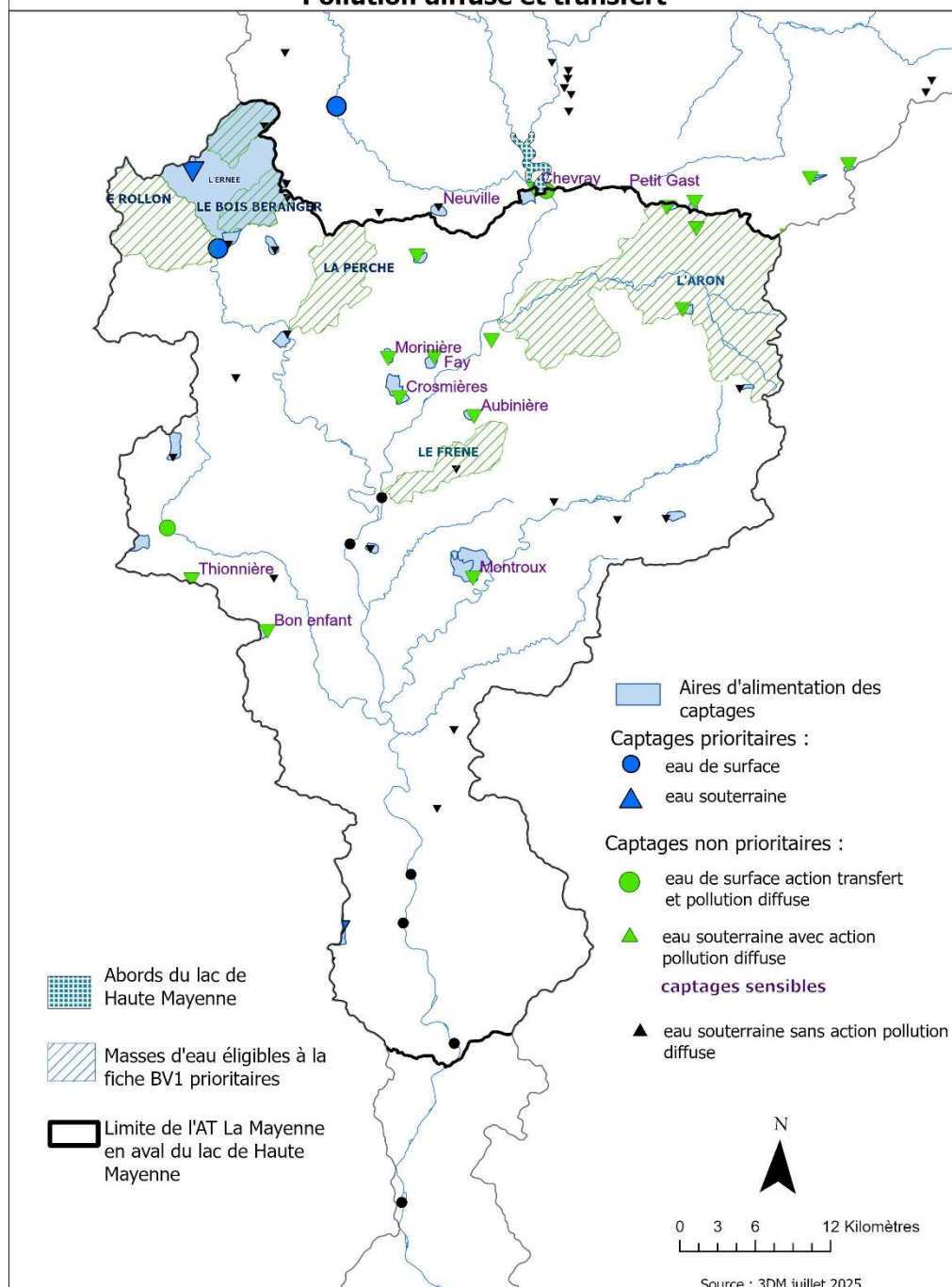
Les actions liées à la thématique de ralentissement des écoulements et solutions fondées sur la nature étaient incluses dans les fiches actions sur les captages et les haies bocagères.

Maître d'ouvrage	Périmètre	Bilan du précédent CT Eau
SMR Nord Mayenne SIAEP de COMMER	12 captages dans le périmètre de Mayenne Communauté	- Réalisation des diagnostics agro-environnementaux sur les 12 AAC et sur les abords immédiats de la prise d'eau de St Fraimbault et d'études d'amélioration de la connaissance des hydrosystèmes
Laval Agglomération	6 captages sur une partie de son territoire (AAC de Montroux à Argentré, Bon Enfant à Ahuillé, de la Thionnière à Loiron-Ruillé et du BV de la forge à Port-Brillet)	- Etude agro environnementale sur l'AAC de BV Etang de la forge à Port-Brillet
CC Ernée	AAC Prise d'eau Ernée	- Erosion : prospection et mise en place d'aménagements d'hydraulique douce
CC du Pays de Château-Gontier	CCPCG	- Recrutement d'un technicien bocage - Diagnostic bocage du territoire - Plantation de 45 km de haies, réalisation de 9 PDGH, animation de 5 chantiers participatifs

L'accord de territoire a pour objectif de développer ce volet au travers de solutions fondées sur la nature : zones humides, mares, tourbières, infrastructures agroenvironnementales, zones d'expansion des crues.

Masses d'eau éligibles à la fiche BV 1 Agence de l'eau :

Accord de territoire Mayenne aval du lac de Haute Mayenne Pollution diffuse et transfert



5) Enjeux connaissance, animation et communication

Connaissance

Le suivi de l'impact des travaux sur la qualité de l'eau et la biodiversité est un élément important de l'accord de territoire.

L'enjeu sera de réaliser des analyses biologiques et des inventaires faunistiques et floristique avant / après travaux sur les volets milieux aquatiques et solutions fondées sur la nature.

Sur le volet pollution, il sera important de continuer à suivre e près la qualité de l'eau brute eau superficielle et eau souterraine.

Animation / sensibilisation

- Animation de l'accord de territoire :

L'accord de territoire regroupe 9 maîtres d'ouvrage qui ont chacun leur propre gouvernance. Il se situe sur le territoire mayennais avec une animation territoriale portée historiquement par le Conseil départemental de la Mayenne sur les milieux aquatiques.

L'enjeux sera ne pas complexifier la gouvernance en s'inscrivant dans les fonctionnements actuels et en positionnant le SAGE Mayenne comme coordinateur global.

- Sensibilisation des nouveaux élus

Avec les élections municipales en 2026, il sera important d'apporter un niveau de connaissance globale sur l'eau aux élus en charge de l'eau et des milieux aquatiques, en touchant tous les niveaux de décision ou d'actions au plus proche du terrain :

- Elus membres de la CLE du SAGE Mayenne, en cohérence avec les actions prévues dans le SAGE
- Elus des syndicats de bassin et des syndicats d'eau potable (PRPDE)
- Elus communaux dans les AAC

Communication

Il sera nécessaire de mettre en place une stratégie coordonnée de valorisation du l'accord de territoire, des actions menées et des résultats mesurés.

2 Stratégie territoriale

1 Les objectifs et principes d'actions.

Les **objectifs stratégiques** du programme d'actions sont multiples :

Enjeux	Objectifs opérationnels	Principes d'actions retenus
Restauration des milieux aquatiques,	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau Restaurer la continuité écologique	Prioriser les Masses d'Eau (ME) identifiées prioritaires dans le SDAGE ou ayant déjà fait l'objet d'étude ou de travaux dans le précédent CTEau Poursuivre les travaux d'hydromorphologie Limiter les opérations de continuité aux projets structurants en lien avec les priorités réglementaires (Liste 2, PAPARCE) Limiter les impacts négatifs des plans d'eau
Lutte contre les pollutions diffuses – captages	Conforter la gouvernance locale impliquant l'ensemble des acteurs Promouvoir et inciter aux bonnes pratiques Développer dans les AAC une agriculture réduisant les intrants et leurs fuites (nitrates et pesticides)	Conforter l'implication des PRPDE dans la gouvernance et la prise de décision Mettre en place des PSE : dispositif AELB, politique RSE des entreprises, Terres de sources Développer des stratégies foncières avec la mise en place de clauses environnementales.
Ralentissement des écoulements et solutions fondées sur la nature	Limiter les transferts vers les cours d'eau Travailler sur les têtes de bassin	Développer les solutions fondées sur la nature : zones humides, mares, tourbières, infrastructures agroenvironnementales, zones d'expansion de crues Travailler en priorité sur les têtes de bassin versant et des aires d'alimentation des captages
Connaissance, communication animation - sensibilisation	Réaliser une animation globale de l'AT Eau et une animation de proximité Sensibilisation des acteurs stratégiques : élus-décideurs Communiquer sur l'accord de territoire Mesurer l'impact sur la biodiversité et la qualité de l'eau des actions menées Définir et suivre des indicateurs pertinents et mesurables sur la durée de l'AT Eau (suivi des objectifs)	- Mettre en œuvre la gouvernance définie dans l'AT Eau (cf. 2.2 Gouvernance et organisation) - Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication visant à valoriser les actions de l'accord et les résultats mesurés - Organiser des temps de formation des élus locaux - Réaliser des analyses et inventaires avant / après action - Suivre et valoriser les indicateurs définis dans l'AT Eau (cf. 3.1)

2 Gouvernance et organisation

L'animation se décline à deux niveaux :

- La coordination globale de l'AT Eau est assurée par la cellule d'animation du SAGE Mayenne, dont la structure porteuse est le Conseil départemental. La cellule d'animation assurera l'animation et le pilotage du comité de pilotage/suivi global annuel et la coordination des différents maîtres d'ouvrage et financeurs.
- L'animation de proximité accompagnant la réalisation des actions : cette animation est assurée par les maîtres d'ouvrage porteurs de ces mêmes actions.

Structure	Volet milieux aquatiques	Volet solutions fondées sur la nature	Volet pollutions diffuses	Secrétariat
CC de l'Ernée	0.09 ETP animateur BV		1 ETP animateur BV	0.2 ETP
Syndicat de l'Ernée	0.8 ETP technicien rivière			0.2 ETP
CC PCG	1 ETP technicien rivière	2 ETP technicien rivière		0.6 ETP
JAVO	2 ETP techniciens rivières	0.4	0.6 ETP animateurs captage	0.64 ETP
SYBAMA	2 ETP techniciens rivières		(intégré dans milieux aquatiques)	0,5 ETP
SMR Nord Mayenne	/		1 ETP animateur captage	
CD 53	0,3 ETP technicien rivière		/	/
CPIE		0.15 ETP		
FDPPMA 53	Temps inclus dans le cadre de la convention AELB/FDPPMA 53		/	/

Tableau 2. Actions d'animation prévues par maître d'ouvrage

La gouvernance de l'accord de territoire Eau sera organisée de la manière suivante :

1. Un comité de suivi de d'AT Eau annuel

- Comité de pilotage global de l'AT Eau : Réunion annuelle des élus, techniciens, partenaires et financeurs pour suivre et mettre en commun les actions réalisées et les actions prévues pour l'année suivante

2. Un comité « rivière la Mayenne »

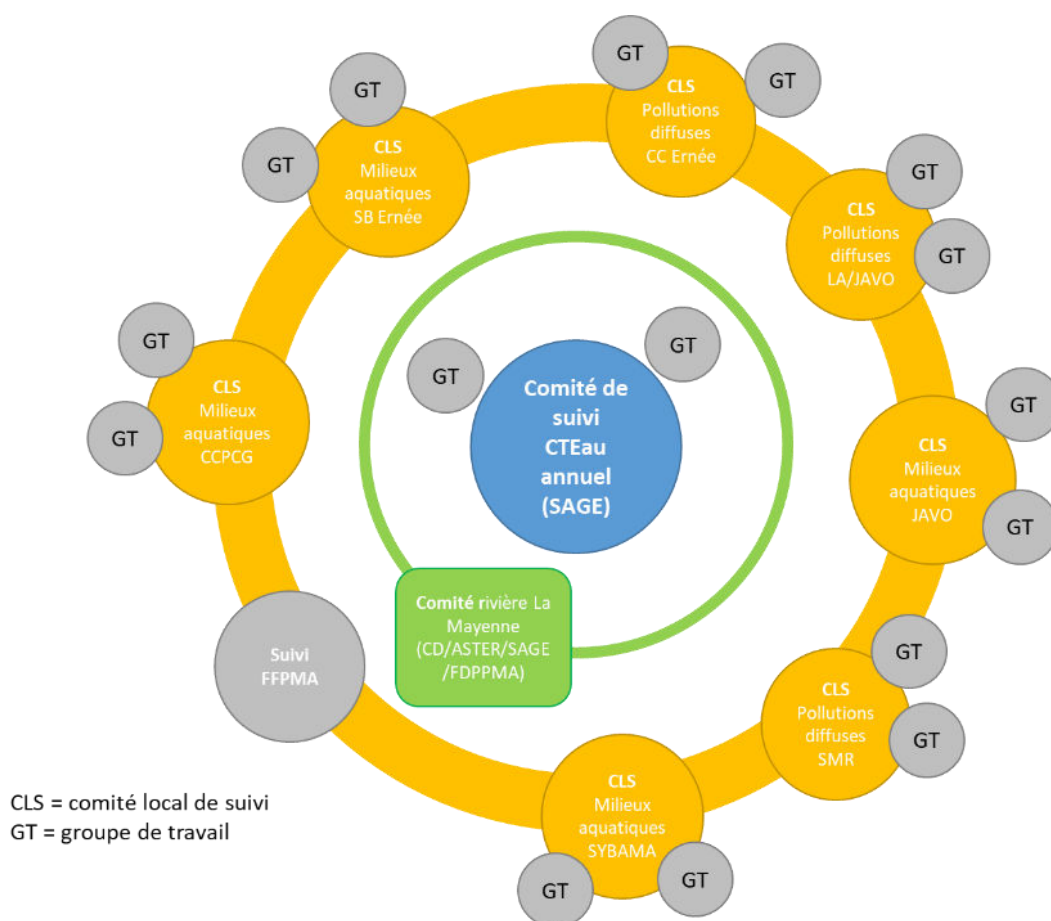
- Comité technique du Conseil départemental de la Mayenne et de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne : mettre en commun et avoir un appui technique des différents maîtres d'ouvrage sur les actions réalisées et les actions prévues sur l'axe Mayenne navigable.

3. Comités locaux de suivi (CLS) :

- Comités organisés par les différents maîtres d'ouvrage pour assurer le suivi opérationnel du programme ou d'une opération (comité de pilotage captage, comité de pilotage GEMA, ...)
- Modalité des réunions définies par chaque maître d'ouvrage

4. Groupe de travail (GT) :

- Pour les échanges techniques, en fonction des besoins
 - o Organisé par les maîtres d'ouvrage
 - o organisé par la cellule d'animation à l'échelle de l'accord de territoire, selon les besoins/attentes



Chaque captage prioritaire doit disposer d'un COPIL et d'un COTECH spécifique, suivant les modalités définies dans la stratégie régionale captages prioritaires.

3 Suivi et pilotage

Le suivi de l'accord sera assuré tout au long de son déroulement par la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira au moins annuellement.

L'AT fera l'objet d'un suivi et d'évaluation via des indicateurs définis lors de l'élaboration du programme d'action.

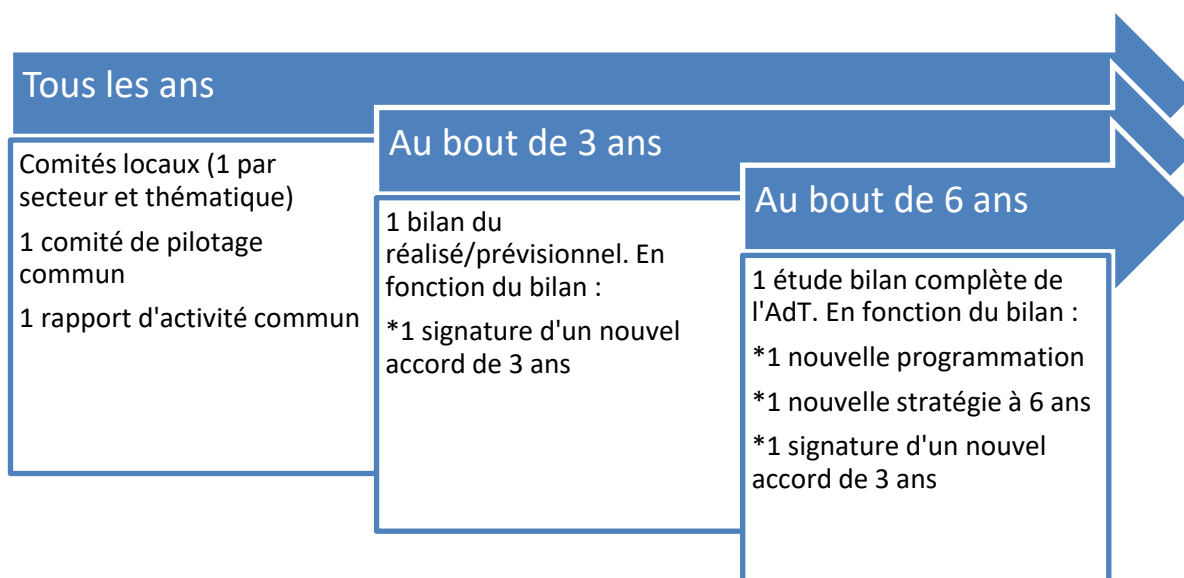
Bilans de l'accord-(portés par le SAGE Mayenne, en collaboration avec les maîtres d'ouvrage)

- **Bilan annuel** : chaque année, un bilan technique et financier basé sur une trame-type partagée sera réalisé. Ce document fera le point sur l'avancement des actions, actualisera les indicateurs de suivi et proposera une analyse partagée des réussites, des difficultés rencontrées et des perspectives d'amélioration.
- **Bilan final** : un bilan final consolidé et basé sur une trame-type partagée sera produit avant la fin prévue de l'accord, en s'appuyant sur les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme d'actions.

Le bilan à 3 ans de l'accord de territoire multithématique permettra de faire le point sur le taux de réalisation des objectifs opérationnels en tenant compte des spécificités de chaque secteur. Le programme d'actions 2029-2031 sera ajusté en fonction, afin de proposer des actions les plus pertinentes et efficaces possibles.

Le bilan complet à 6 ans vise à analyser les succès et échecs des actions menées. Cette capitalisation, qui peut être confiée tout ou partie à un bureau d'études si besoin, permettra de mettre en perspective les actions réalisées.

Le suivi de la mise en œuvre de l'accord s'organise de la façon suivante :



Indicateurs globaux

Des indicateurs permettront le suivi de l'AT Eau sur ses différents volets. Le tableau ci-dessous présente des indicateurs généraux.

Chaque maître d'ouvrage développera d'autres indicateurs pour suivre ses programmes d'actions (voir les précisions dans les fiches des programmes d'actions). Ils seront étudiés en comités locaux.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateur
Restauration des milieux aquatiques, des milieux humides	Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau	Linéaire de cours d'eau restauré Nb. plans d'eau supprimés, aménagés
	Restaurer la continuité écologique	Nb. ouvrages rendus franchissables, dont nb situés en liste 2
Lutte contre les pollutions diffuses	Conforter la gouvernance locale	Tenue de comités de suivi annuels
	Promouvoir et inciter aux bonnes pratiques (techniques culturales et aménagements) et à une AAC une agriculture limitant les intrants (pesticides et nitrates)	Nb de diagnostics Nb de conseils individuels Nb de jours d'accompagnement collectif Surfaces engagées en CAB, MAEC et PSE sur les aires d'alimentation de captages Rencontre des agriculteurs représentant 100 % de la SAU pour identifier les freins et leviers pour changer leur système :
	Stratégie foncière	Stratégie validée Surface avec intervention des PRPDE
Ralentissement des écoulements et solutions fondées sur la nature	Limiter les transferts vers les cours d'eau Travailler sur les têtes de bassin Mobiliser l'outil AFAFEau	Superficie de zones humides restaurées, superficie de zones humides acquises Superficie d'habitats restaurés Nb d'infrastructures agroenvironnementales créées Linéaire de haie créé Surface engagée en AFAFEau
Connaissance, communication animation Sensibilisation	Réaliser une animation globale du l'AT Eau et une animation de proximité	Tenue des comités de suivis annuels et des comités locaux
	Communiquer auprès des acteurs stratégiques : décideurs, CLE du SAGE	Nb d'élus formés
	Définir et suivre des indicateurs pertinents et mesurables sur la durée de l'AT Eau	Suivi annuel des indicateurs et valorisation en comité de suivi